

## Allocation simple Aide-ménagère

### OBJECTIF

- Obtenir une aide à domicile (Aide-ménagère).

### LEVIER A ACTIVER

- Mairie de sa commune.

### LES BONNES PRATIQUES

- Avoir au moins 65 ans (ou 60 ans si reconnaissance d'incapacité de travail).
- Ne bénéficier d'aucune pension de retraite et disposer de revenus modestes.
- Sous conditions de ressources.